

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : licenciement dans l'industrie de la construction de bâtiments en Lituanie

2010/0002(BUD) - 18/01/2010 - Document annexé à la procédure

Dans un document annexé, la Commission analyse de manière détaillée les raisons qui l'ont poussée à proposer la mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) à destination de la Lituanie.

La demande des autorités lituaniennes concernait 1.612 licenciements intervenus dans le secteur de la construction de bâtiments au cours d'une période de référence de 9 mois allant du 16 octobre 2008 au 15 juillet 2009.

Pour établir le lien entre ces licenciements et la crise économique et financière, la Lituanie fait valoir que cette crise mondiale a eu des répercussions majeures sur la demande et l'activité dans la construction, et a sensiblement réduit l'accès au crédit des entreprises du secteur. Il en est résulté une contraction du volume de l'activité de construction en Lituanie. L'activité de construction en Lituanie au premier trimestre 2009 est la pire en termes de résultats observés dans les 27 États membres de l'UE.

Cet effondrement de l'activité correspond en outre à la tendance observée ailleurs dans l'UE, où la construction a régressé de plus de 2,9% en 2008 et de 11,5% au premier trimestre 2009 par comparaison aux mêmes périodes de l'année précédente.

L'analyse de la Commission l'amène donc à conclure qu'il convient d'approuver la demande **EGF/2009/017 LT/Construction de bâtiments** présentée par la Lituanie suite aux 1.612 licenciements survenus dans le secteur de la construction de bâtiments. Des éléments probants ont en effet été fournis à l'appui du lien direct et démontrable entre ces licenciements et la crise économique et financière mondiale. Un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles a été proposé, la contribution demandée au FEM se chiffrant à **1.118.893 EUR**.